



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

**ARRÊTE MUNICIPAL D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE
PROLONGATION**

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2211-1, L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la Route, dans ses articles R. 411-21-1 et R. 417-10 10

VU la demande formulée par Monsieur HENNERON Morgan, représentant de l'entreprise HENNERON Couverture en date du 7 novembre 2023, domiciliée à Saint-Alban-sur-Limagnole, Quartier les Prairies, qui effectue des travaux de réfection de toiture 2 rue de la Baysse ;

VU la demande de prolongation formulée par Monsieur HENNERON Morgan, représentant de l'entreprise HENNERON Couverture en date du 29 novembre 2023 ;

VU que ces travaux nécessitent l'utilisation de véhicules et de matériels empiétant sur la voie publique Rue de la Baysse,

CONSIDÉRANT qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique et réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison des motifs ci-dessus indiqués, et de par l'étroitesse de la rue : **la circulation sera interdite de 8h à 18h Rue de la Baysse du vendredi 1er décembre au vendredi 8 décembre 2023 inclus.**

Article 2 : Le stationnement sera interdit et réputé gênant sur l'emprise du chantier.

Article 3 : La signalisation réglementaire au droit du chantier, conforme aux prescriptions particulières sera mise en place par l'entreprise HENNERON qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 4 : Dès l'achèvement des travaux, tous décombres et matériaux devront être enlevés et la voie remise dans son état initial.

Article 5 : La présente autorisation peut être révoquée pour non-respect des conditions imposées.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,

Le Maire,

Le mercredi 29 novembre 2023.

Monsieur Samuel SOULIER

Ampliation sera transmise à :

L'intéressé

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Alban

Monsieur le Chef du centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Alban.